

Dossier Unique d'Inscription

Informations pratiques



Accueil Péri-scolaire
Escalade

Accueil de Loisirs
Sports Vacances

Multisports
Restaurant Scolaire

Le Dossier Unique d'Inscription a pour objectif de simplifier vos démarches d'inscription aux prestations et activités proposées par la Municipalité. Le DUI doit être renouvelé chaque année. Vous disposerez d'un "compte famille" sur le Portail Famille accessible depuis la page d'accueil du site Internet de la Ville d'Arès à l'aide d'identifiants de connexion fournis lors d'une première inscription.

Un dossier incomplet ne permettra pas d'accéder aux réservations. Vous devrez être à jour de vos paiements. Certaines activités étant soumises à des capacités d'accueil maximales, peuvent entraîner la mise sur liste d'attente ou un refus d'inscription. En cours d'année, tout changement de situation familiale ou professionnelle (domicile, séparation ...) devra être signalé par écrit ou par mail à l'Espace Famille.

Les prestations proposées par la Ville sont accessibles en priorité aux enfants domiciliés à ARES.

Documents obligatoires pour la constitution du DUI

Documents	Accueil Péri-scolaire	Accueil de Loisirs	Ecole Multisports	Escalade	Sports Vacances	Restaurant scolaire
Selon l'évolution de la réglementation et des prestations proposées, d'autres pièces complémentaires pourront être demandées.						
Fiches d'Information Famille	X	X	X	* X	X	X
Fiche Individuelle Enfant (Fiche sanitaire)	X	X	X	X	X	X
Feuille de présence des mercredis	X					
Attestation CAF ou MSA datée de moins de 3 mois indiquant votre quotient familial	X	X			X	
Copie de l'attestation d'affiliation à la sécurité sociale (CPAM, MSA, MNT, etc...)	X	X			X	X
Attestation d'assurance scolaire et extrascolaire (responsabilité civile et individuelle accident)	X	X	X	X	X	X
Relevé d'Identité Bancaire si vous choisissez le paiement par prélèvement bancaire si vous ne l'avez pas déjà fourni ou dans le cas d'une nouvelle domiciliation bancaire	X	X			X	X
Certificat médical de non contre-indication à la pratique d'activités sportives pour une première inscription ou pour une réinscription si le certificat fourni date de plus de 3 ans			X	X	X	
Protocole d'Accueil Individualisé en cas d'allergie. A défaut d'un exemplaire actualisé joindre celui de l'an dernier (imprimé disponible sur demande)	X	X				X
Extrait de jugement comportant toutes les précisions nécessaires à la répartition de la garde en cas de séparation ou de divorce ou déclaration conjointe signée par les deux parents	X	X	X	X	X	X
Optionnel : Attestation de réussite à la pratique des activités aquatiques et nautiques en accueil de loisirs (pour les + de 6 ans) attestation téléchargeable sur le site internet de la ville.		Selon les activités			Selon les activités	

* NE PAS REMPLIR SI L'ENFANT EST NON SCOLARISE A ARES

Retour du DUI à l'Espace Famille

- Pour un renouvellement de dossier : au plus tard la 1^{ère} quinzaine de Juin
- Pour une nouvelle inscription : dès que possible

▶ 8h-12h / 16h-19h les jours d'école

☎ 05.56.60.18.69 aps-clsh@ville-ares.fr

Accès par le portillon sur le chemin piéton longeant l'école élémentaire, derrière l'Accueil Péri-scolaire.

L'Espace Famille vous accueille pour :

- Déposer le Dossier Unique d'Inscription. Retrait possible en Mairie ou téléchargeable sur le site Internet)
- Signaler une absence, une annulation, une modification sur une inscription à l'accueil péri-scolaire,
- de loisirs et à la cantine.
- Toute question ou modification relative à votre compte famille (identifiants, changement de situation...)
- Le paiement des factures et la facturation (sauf multisports et escalade : paiement en mairie)



Julie HENRY
Accueil Espace Famille
Facturation APS
et Accueil de loisirs

Mercredis et vacances scolaires : l'Espace Famille vous accueille à l'Accueil de Loisirs au 34 allée du Domaine des Lugées 05.56.60.14.46

Activités et prestations municipales

Les tarifs sont calculés en fonction de votre quotient familial, sauf pour certaines activités à tarif unique (restauration scolaire, multisports et escalade). En l'absence de justificatifs de revenus dans les délais fixés et du DUI complet, le tarif plafond sera automatiquement appliqué dans l'attente de la présentation de l'ensemble des pièces (pas de rétroactivité)

Pour les familles séparées/gardes alternées, une facturation séparée est possible. Chaque parent devra alors remplir un DUI. Un compte famille distinct sera créé pour chaque parent qui fera les demandes de réservation sur les périodes qui le concernent. Chaque compte sera rattaché à l'enfant. (Selon le cas joindre la décision de justice ou le calendrier de garde). L'accueil périscolaire étant facturé sur la base d'un forfait mensuel, un mois ne peut être scindé. Toutefois, chacun des responsables de(s) l'enfant(s) pourra régler la prestation un mois sur deux.

Vous recevrez au début du mois qui suivra la participation de votre enfant à une activité, une notification par mail de la mise en ligne de votre facture sur le portail famille.

Les factures impayées à la date d'échéance génèreront un titre de recette exécutoire émis par la collectivité à l'encontre de la famille débitrice pour le montant restant à payer.

► Accueil Périscolaire Elémentaire

☎ 06.18.27.24.98 ou Espace Famille

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 7h15 – 8h45 et 16h30 – 19h

CP/CE1
CE2/CM1/CM2 } Ecole élémentaire Accès par le portillon sur le chemin piéton longeant l'école.



Camille GUSTON
Directrice de l'APS Elémentaire
et de l'Accueil de loisirs

► Accueil Périscolaire Maternelle

☎ 06.16.18.12.39 ou Espace Famille

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 7h15 – 8h45 et 16h30 – 19h

Petites sections : Ecole maternelle
Moyennes et grandes sections : Ecole élémentaire préfabriqué. Accès portillon face à l'Espace Famille.

► Accueil de Loisirs /APS mercredi

☎ 05.56.60.14.46 ou Espace Famille

Domaine des Lugées – 34, allée du Domaine des Lugées

- Vacances scolaires (sauf Noël)

Journée : Accueil entre 7h15 et 9h Sortie entre 17h et 19h

Les activités ont lieu de 9h à 17h : aucune arrivée et aucun départ autorisés durant cette plage horaire.



Karine LEGLISE
Directrice de l'APS Maternelle
et de l'Accueil de loisirs

- Mercredis (pensez à compléter la feuille de présence de mercredis)

Journée : Accueil entre 7h15 et 9h Sortie entre 17h et 19h

Matinée sans repas : Accueil entre 7h15 et 9h Sortie entre 11h55 et 12h10 précises

Matinée avec repas : Accueil entre 7h15 et 9h Sortie entre 13h55 et 14h10 précises

Inscription possible dès que l'enfant est inscrit à l'école. Toute absence non justifiée ou non prévenue dans les délais prévus par le règlement sera facturée.

Modes de paiement : prélèvement bancaire, carte bancaire depuis le portail famille, chèque (à l'ordre du Trésor Public), espèces. Les chèques CESU sont acceptés uniquement pour le paiement de l'Accueil Périscolaire et l'Accueil de Loisirs pour les enfants de moins de 6 ans. (Attention le paiement par e-cesu n'est pas possible). Facturation mensuelle à mois échu sur le compte famille.

Tarifs :

Quotient Familial	Accueil de Loisirs extrascolaire / Accueil périscolaire du mercredi			Accueil Périscolaire les jours d'école		
	Mercredis ou Journée Vacances repas et goûter inclus	Mercredi matin repas inclus	Mercredi matin sans repas	Matin et soir	Matin	Soir
400	7,50 €	4,00 €	3,00 €	23,00 €	11,50 €	11,50 €
401 à 600	8,50 €	5,50 €	4,50 €	36,00 €	18,00 €	18,00 €
601 à 800	9,50 €	7,00 €	6,00 €	45,00 €	22,50 €	22,50 €
801 à 1000	10,50 €	7,50 €	7,00 €	51,00 €	25,50 €	25,50 €
1001 à 1200	11,00 €	8,00 €	7,50 €	57,00 €	28,50 €	28,50 €
1201 à 1600	11,50 €	8,50 €	8,00 €	60,00 €	30,00 €	30,00 €
1601 à 2600	12,50 €	9,00 €	8,50 €	68,00 €	34,00 €	34,00 €
2601 et plus	13,50 €	9,50 €	9,00 €	72,00 €	36,00 €	36,00 €
Communes extérieures	23,50 €	20,00 €	16,50 €	Accueil occasionnel Matin et soir	Accueil occasionnel Matin	Accueil occasionnel Soir
				7,00 €	4,50 €	4,50 €
				Gratuit à partir du 3 ^{ème} enfant		

► Restauration scolaire

☎ 06.29.53.34.85 ou Espace Famille

Deux services de 40 minutes chacun environ.
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 12h à 13h30
Un réfectoire dans chaque école.

Une tarification unique d'un montant de 2.14 € (tarif 2019) est appliquée à toutes les familles. Le tarif est révisé chaque année par délibération du Conseil Municipal au 1^{er} janvier. La présence des enfants est comptabilisée quotidiennement par un agent municipal. Seuls les repas pris par l'enfant sont facturés.

Modes de paiement : prélèvement bancaire, carte bancaire depuis le portail famille, chèque (à l'ordre du Trésor Public), espèces. Facturation mensuelle à mois échu sur le compte famille.



Pascale GONZALEZ
Facturation
Restauration scolaire

► Multisports 6/10 ans

☎ 06.73.68.61.06 sport@ville-ares.fr

CP CE1 : Lundi ou mardi de 17h à 18h
CE2 CM1 CM2 : Jeudi ou vendredi de 17h à 18h.

Les enfants scolarisés à Arès sont pris en charge par les animateurs dans la cour de l'école dès la sortie des classes à 16h30. Un moment libre est mis en place pour les enfants qui désirent se changer et goûter. Les séances débutent dans la salle des sports à 17h00. Les parents doivent venir chercher les enfants à 18h00 précises. Les enfants fréquentant l'accueil périscolaire y seront accompagnés par un animateur.
Activité proposée en partenariat avec le Conseil Départemental.



Jim VIREPINTE

► Escalade 7/13 ans

☎ 06.73.68.61.06 sport@ville-ares.fr

Le soir après l'école ou le mercredi (séance d'une heure)

Les jours d'école, les enfants scolarisés à Arès sont pris en charge par les animateurs dans l'enceinte de l'école dès la sortie des classes à 16h30. Les séances débutent dans la salle des sports à 17h00. Les parents doivent venir chercher les enfants à 18h précises. Les enfants fréquentant l'accueil périscolaire y seront accompagnés par un animateur.

Le mercredi : rendez-vous directement à la salle des sports. (Séances entre 10h et 12h et 13h30 et 17h30)

Les groupes sont constitués en fonction de l'âge et du niveau des enfants. L'animateur vous contactera au cours de la 1^{ère} quinzaine du mois de septembre pour vous indiquer le jour et le créneau horaire.

Attention ! Pour les enfants non scolarisés à ARES : pré-inscription en Mairie.

Cotisation annuelle pour l'école multisports et/ou l'activité escalade : 20 euros puis 5 euros par enfant supplémentaire de la même famille inscrit à la même activité.

Païement au bout de deux séances d'essai, au plus tard le 15 octobre sans quoi l'enfant ne pourra plus participer à l'activité.

Modes de paiement : chèque (à l'ordre du Trésor Public) ou espèces. Paiement en mairie après validation de l'inscription par le service des sports.



Christophe MAGUER

► Sports vacances

Pendant les vacances scolaires Du lundi au vendredi. (Hors vacances d'été).

Quotient Familial	inf. 400	401 à 600	601 à 800	801 à 1000	1001 à 1200	1201 à 1600	1601 à 2600	2601 et plus
Tarif semaine	37.50 €	42.50 €	47.50€	52.50€	55.00 €	57.50 €	62.50 €	67.50 €

Modes de paiement : prélèvement bancaire, carte bancaire depuis le portail famille, chèque (à l'ordre du Trésor Public), espèces. Paiement à terme échu sur le compte famille

► Service Enfance Jeunesse

☎ 05.24.18.30.47 enfancejeunesse@ville-ares.fr

Le service se tient à votre disposition pour effectuer une inscription scolaire et pour toutes questions suggestions ou observations liées à la petite enfance, à la jeunesse, à la vie scolaire aux sports.

Mairie d'Arès 7, rue Pierre Pauilhac 33740 Arès 05.56.03.93.03 Du lundi au jeudi 8h30- 12h/13h30 - 18h (17h le vendredi)

*Encore plus d'informations sur le site Internet de la ville : www.ville-ares.fr rubrique "Enfance Jeunesse" !
Retrouvez toutes les fiches d'inscription dans la rubrique "documents à télécharger".*

Les jours, horaires, lieux d'accueil et programmes d'activités proposés par les différentes structures municipales sont susceptibles d'être modifiés en fonction des effectifs.

Périodes scolaires

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H15	Accueil périscolaire (dans les écoles) Accueil échelonné des enfants	Accueil périscolaire Accueil échelonné des enfants	Accueil Périscolaire Accueil échelonné des enfants	Accueil périscolaire Accueil échelonné des enfants	Accueil périscolaire Accueil échelonné des enfants
8H45					
8h50			9h00 Début des activités		
9h00					
10h00	Ecole	Ecole	Accueil Périscolaire	Escalade Salle des sports	Ecole
11h00					
12h00				Escalade	
	Sortie ou	Sortie ou	Sortie ou		Sortie ou
12h00	Restauration scolaire pause méridienne	Restauration scolaire pause méridienne	Déjeuner		Restauration scolaire pause méridienne
13h20					
13h30					
14h00			Sortie ou	Escalade	
14h00					
14h30	Ecole	Ecole			Ecole
14h30				Escalade	
15h30			Accueil Périscolaire		
15h30					
16h30				Escalade	
	Sortie ou	Sortie ou			Sortie ou
16h30					
16h30	Multisports Salle des sports ou A l'extérieur	Multisports Salle des sports ou A l'extérieur		Multisports	Escalade Multi- sports
16h30			Fin des activités		
17h00	Sortie ou	Sortie ou	Sortie ou	Escalade	Sortie ou
17h00					
17h30	Accueil Périscolaire (dans les écoles)	Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire
17h30			Départ échelonné des enfants		Départ échelonné des enfants
19h00	Départ échelonné des enfants	Départ échelonné des enfants		Départ échelonné des enfants	Départ échelonné des enfants

Accueil de Loisirs - Périodes de vacances (sauf Noël)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H15/9H00	Accueil échelonné des enfants	Accueil échelonné des enfants	Accueil échelonné des enfants	Accueil échelonné des enfants	Accueil échelonné des enfants
9H00/12H00	Activités	Activités	Activités	Activités	Activités
12H00/13H30	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner
13H30/17H00	Activités	Activités	Activités	Activités	Activités
17h00/19h00	Départ échelonné des enfants	Départ échelonné des enfants	Départ échelonné des enfants	Départ échelonné des enfants	Départ échelonné des enfants

Aucune arrivée ou départ ne sont autorisés durant le temps des activités.

La sécurité de l'enfant nécessite de la part des parents le strict respect des horaires des accueils collectifs